

Mémoire concernant le développement
durable de la production porcine au Québec

Présenté par
la Fédération des producteurs de bois
du Québec

Avril 2003

La Fédération des producteurs de bois du Québec regroupe des syndicats et offices de producteurs de bois responsables de l'administration de plans conjoints encadrant la mise en marché du bois produit par des propriétaires de forêts privées. Située dans la partie habitée du Québec, la forêt privée génère une activité économique importante et contribue à de nombreux avantages environnementaux pour les communautés rurales. Depuis plusieurs années, la Fédération – avec le support de l'UPA – s'emploie à favoriser la protection et la gestion durable de ces forêts par les propriétaires forestiers.

La Fédération s'intéresse à la production porcine au Québec de par l'impact de son développement sur la forêt privée. Au cours des dernières années, l'important développement de cette production, jumelé aux nouvelles exigences en matière de superficie d'épandage du lisier, a entraîné une pression importante sur les forêts privées dans certaines régions.

L'importance de la forêt privée

Les boisés des quelque 128 000 propriétaires forestiers occupent près de 10% du territoire forestier du Québec. Ces boisés représentent une superficie totale de près de 7 millions d'hectares et couvrent environ 71% du territoire rural québécois. Cette forêt, qui pousse sur les meilleurs sols forestiers du Québec, offre une diversité de produits et d'avantages. Au seul chapitre de la matière ligneuse, quelque 10 millions de m³ de bois sont récoltés annuellement, pour une valeur de près de 570 millions \$. En considérant les autres produits tirés de la forêt, tels la sève d'érable, la faune, l'if du Canada et les bleuets, on obtient une valeur totale annuelle de production de plus de 800 millions \$. Sur le plan économique, il s'agit donc d'une ressource importante pour de nombreuses communautés rurales.

La forêt privée offre aussi de nombreux avantages environnementaux. Elle joue un rôle important dans la réduction de la pollution de l'air, de l'érosion des sols et pour la régularisation du cycle de l'eau. Elle représente également un habitat et une source de nourriture importante pour la faune. La forêt privée contribue de façon importante à la biodiversité sur le territoire habité du Québec. Enfin, elle représente un élément important du paysage et est à la base d'activités récréo-touristiques aux retombées économiques de plus en plus importantes. L'importance de cette ressource justifie la mise en place de différentes mesures pour en assurer une gestion durable.

La gestion durable des boisés

Depuis plusieurs décennies, la Fédération des producteurs de bois travaille à la mise en place de mesures favorisant le développement de la sylviculture en forêt privée. On dénombre actuellement près de 35 000 propriétaires forestiers qui détiennent le statut de producteur forestier. Ce statut donne aux propriétaires forestiers la possibilité d'accéder à des programmes incitatifs du ministère des Ressources naturelles du Québec. Des dizaines de millions de dollars sont investis annuellement par le Gouvernement du Québec dans ces programmes destinés à la mise en valeur de la forêt privée, au remboursement de taxes foncières, à la production de plants forestiers pour fins de reboisement et au financement forestier. Ces investissements sont complétés par des mises de fonds additionnels des propriétaires et de l'industrie de la transformation du bois.

À la suite du Sommet sur la forêt privée tenu en 1995, des agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont été créées à travers tout le Québec. Ces agences sont un partenariat entre des organismes de

producteurs forestiers, des municipalités, des industriels forestiers et des représentants du ministère des Ressources naturelles du Québec. Les 17 agences régionales de mise en valeur ont assuré la réalisation d'un plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée de leur territoire. Ces plans, dans une perspective de développement durable, proposent des orientations pour favoriser le développement et la protection de la forêt privée.

La Fédération, avec la collaboration de différents partenaires, est en voie de compléter la mise à jour d'un guide traitant des saines pratiques d'intervention en forêt privée. Ce document s'adresse aux propriétaires forestiers et vise à favoriser l'adoption par les propriétaires forestiers de pratiques forestières respectueuses de l'ensemble des ressources présentes en forêt privée. Enfin, la Fédération joue un rôle actif dans le développement d'un système de certification adapté aux petites forêts privées. Toutes ces mesures s'inscrivent dans un souci d'assurer le développement durable de la forêt privée.

Protéger les ressources en forêt privée

Les partenaires associés au régime de protection et de mise en valeur de la forêt privée ont reconnu au milieu municipal le rôle d'assurer la protection du couvert forestier privé. Pour ce faire, plusieurs MRC ont développé un règlement sur les coupes forestières. Lorsque développée avec la collaboration des représentants des propriétaires forestiers, cette réglementation permet d'atteindre l'objectif visé sans contraindre inutilement une majorité de producteurs. On doit cependant souligner la grande variation dans l'existence de ces réglementations et dans leur contenu. Dans plusieurs territoires, les propriétaires forestiers sont en désaccord avec des règlements inutilement contraignants.

Protection des investissements

Des investissements importants ont été effectués depuis le début des années 1970 dans le reboisement et la réalisation d'autres travaux sylvicoles en vue de favoriser le développement de la forêt privée. Les plans de mise en valeur ont permis de déterminer les retombées futures de ces travaux en terme de possibilité additionnelle de récolte de bois. On évalue que les travaux réalisés feront progresser la possibilité forestière des forêts privées de 33%. Ces retombées se concrétiseront dans la mesure où un suivi des travaux réalisés et la protection des boisés traités seront assurés au cours des prochaines années. Dans un contexte où d'importantes pressions vont amener le gouvernement à réduire les volumes de bois prélevés en forêt publique, on comprendra toute l'importance de voir la forêt privée suppléer, au moins en partie, à ces réductions.

Protection d'écosystèmes et d'habitats

La présence de la moitié des écosystèmes forestiers exceptionnels sur des propriétés privées justifie le développement d'outils pour assurer la protection de ces milieux. Il en va de même pour le grand nombre d'espèces menacées que l'on retrouve sur le territoire privé. La protection de ces ressources est nécessaire pour assurer le maintien de la biodiversité. Il est cependant impossible d'exiger que des individus assument seuls des responsabilités qui concernent l'ensemble de la société. C'est pourquoi, la Fédération recommande que :

- ✓ *différents programmes de conservation et mesures de compensation soient développés pour inciter les propriétaires forestiers à protéger les écosystèmes forestiers exceptionnels.*

La problématique de l'élevage porcin

Au même titre que pour toute activité de production sur un territoire, la production porcine doit s'effectuer en respectant l'ensemble des

ressources du milieu. À cet effet, il faut souligner le travail de la Fédération des producteurs de porcs qui développe différents outils afin de favoriser l'adoption de saines pratiques par leurs producteurs.

Cependant, dans plusieurs MRC, une proportion importante des milieux boisés a déjà disparu suite au développement de l'agriculture et des milieux urbains ou suite à d'autres usages du territoire. Face à la pression additionnelle exercée par le développement de la production porcine, il devient urgent, dans certains territoires, d'assurer la protection des boisés encore en place. En effet, le déboisement d'un territoire au-delà d'un certain seuil risque de modifier le régime des eaux, d'occasionner des problèmes d'érosion éolienne et d'accroître le problème de lessivage des éléments nutritifs. La fragmentation des boisés, qui se traduit par une mosaïque d'îlots boisés de plus ou moins grande superficie, affecte également la qualité des habitats de la faune. Enfin, la forêt privée constitue également une composante esthétique du paysage rural, ce qui ne peut plus être négligé.

Pour ces raisons, la Fédération recommande que :

- ✓ *le seuil de couvert forestier à maintenir sur un territoire soit établi en fonction des caractéristiques propres à chacun des territoires;*
- ✓ *sur les territoires où les milieux forestiers se font rares et dispersés, la protection des boisés en place soit assurée et qu'on entreprenne de reboiser certains milieux, tels les abords des cours d'eau, les abords de certains axes routiers, les terres en friches à faible potentiel pour l'agriculture et les alentours de bâtiments d'élevage.*

La Fédération est convaincue que, s'ils ont entrepris suite à une démarche de concertation, certains de ces travaux de reboisement contribueront à faciliter la cohabitation sur un même territoire. Inscrits dans un plan d'ensemble, ils favoriseraient la création de corridors

forestiers propices à la faune et réduiraient les impacts de changements de vocation de certaines parcelles forestières.

Pour la Fédération des producteurs de bois, la détermination du seuil de couvert forestier à maintenir relève des problématiques d'aménagement du territoire, une responsabilité du monde municipal. Cette responsabilité doit cependant être assumée avec tout le discernement nécessaire à la contrainte de l'usage d'un territoire privé et ne doit pas faire l'objet de mesures provinciales « mur à mur ». Elle doit se faire en s'assurant d'une consultation appropriée et étroite des différents intervenants concernés, dont les représentants des propriétaires forestiers.

Conclusion

Les propriétaires forestiers ont accepté, lors du Sommet de la forêt privée de 1995, de vivre avec des contraintes réglementaires. Ils ont jugé nécessaire de le faire pour qu'en limitant les pratiques qui nuisent au développement durable de la forêt privée, on s'assure de pouvoir continuer des activités de production légitimes et utiles à la société québécoise.

La FPBQ est d'avis que c'est dans cet état d'esprit que la problématique du développement de l'industrie porcine et de son influence sur le territoire à vocation forestière doit être envisagée. S'il est nécessaire de se préoccuper d'un maintien – et dans certains cas d'un développement – des forêts du territoire privé, il faut aussi s'assurer que les solutions mises de l'avant seront basées sur des portraits réalistes de situation régionale et sur la recherche d'un juste équilibre entre les attentes de la société et le droit de gestion des propriétaires de terrains privés.